

même étendue aux ventes des sociétés de commercialisation ayant des liens avec le fabricant et, dans le cas d'une gamme limitée de produits, elle sera déplacée du stade du fabricant au niveau du gros. La TVF sera augmentée dans certains cas. La peinture et le papier peint seront taxés à 12 p. 100 plutôt qu'à 8 p. 100 et, surtout, une nouvelle taxe sur les services de télécommunications sera levée au taux de 10 p. 100. L'augmentation du crédit remboursable au titre de la taxe de vente (de 50 à 70 \$ par adulte et de 25 à 35 \$ par enfant) permettra de protéger dans une certaine mesure les ménages à faible revenu des augmentations de la taxe qui produiront des recettes supplémentaires d'un milliard de dollars en 1988-1989.

1.7 En dernier lieu, un certain nombre d'importantes mesures d'observation et d'administration seront mises en oeuvre au cours de la première étape. Il y aura accélération de la remise des retenues à la source et des acomptes provisionnels trimestriels de l'impôt sur le revenu des particuliers ainsi qu'une accumulation des paiements des taxes de vente et d'accise qui produiront respectivement une augmentation définitive des recettes de 1,1 milliard de dollars et de 1,6 milliard de dollars. Les propositions du Livre blanc prévoient également une disposition générale anti-évitement qui vise à prévenir les mécanismes factices d'évitement fiscal.

1.8 La première étape de la réforme est neutre, c'est-à-dire qu'elle ne modifie pas les recettes du gouvernement. Le tableau 3 présente les projections de recettes et de dépenses dont fait état le Livre blanc. Entre 1988 et 1992, l'impôt direct versé par les particuliers chutera (comparativement à ce qu'il aurait été par ailleurs) d'un peu plus de 10 milliards de dollars, alors que l'impôt versé par les sociétés augmentera de 3,8 milliards de dollars. La hausse des paiements de financement des programmes établis et de péréquation fera «chuter» les recettes d'encre 1,5 milliard de dollars. Ces baisses seront compensées par des recettes de 4,8 milliards de dollars provenant des nouvelles mesures de la taxation indirecte et par des recettes de 2,7 milliards de dollars provenant d'une modification de la gestion des rentrées fiscales. Dans l'ensemble, la première étape de la réforme est essentiellement neutre: elle ne se traduit que par une augmentation nette des recettes d'un demi milliard de dollars entre 1988 et 1992.